DECRET N° 2 0 2 3 / 0 8 0 3 2 /PM DU 1 7 NOV 2023 portant nomination d'un responsable au Ministère de l'Education de Base.

# LE PREMIER MINISTRE, CHEF DU GOUVERNEMENT,

### o\*\_\_\_\_\_

- Vu la Constitution ; Vu le décret n° 92/089 du 04 mai 1992 précisant les attributions du Premier Ministre, modifié et complété par le décret n° 95/145 bis du 04
- août 1995 ;

  Vu le décret n° 2000/359 du 05 décembre 2000 portant statut particulier des fonctionnaires des corps de l'Education Nationale :
- Vu le décret n° 2011/408 du 09 décembre 2011 portant organisation du Gouvernement, modifié et complété par le décret n° 2018/190 du 02 mars 2018 :
- Vu le décret n° 2012/268 du 11 juin 2012 portant organisation du
- Ministère de l'Éducation de Base ;

  Vu le décret n° 2019/001 du 04 janvier 2019 portant nomination d'un Premier Ministre. Chef du Gouvernement.

#### DECRETE:

Article 1 er.- Est, à compter de la date de signature du présent décret, nommé au poste ci-après au Ministère de l'Education de Base :

## INSPECTION GENERALE DES ENSEIGNEMENTS

# INSPECTION DE PEDAGOGIE CHARGEE DE LA PROMOTION DU BILINGUISME

Inspecteur: Monsieur ABONGWHO David, Professeur d'Ecoles Normales d'Instituteurs, Matricule 549 174-T, précédemment Chargé d'Etudes nº2 à la Section des Sciences Humaines et Sociales à la Commission Nationale du Cameroun pour l'UNESCO, en remplacement de Monsieur MIH Julius, admis à faire valoir ses óroits à la retraite.

Article 2.- L'intéressé aura droit aux avantages de toute nature prévus par la réglementation en vigueur.

Article 3.- Le présent décret sera enregistré, publié suivant la procédure d'urgence, puis inséré au Journal Officiel en français et en anglais./-

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

0 0 0 2 4 3 0 7 NOV 1023

PRESIDENCY OF THE REPUBLIC

LE PREMIER MINISTRE, CHEF DU GOUVERNEMENT

Joseph DION NGUTE